DÉLIBÉRATION N° 26-2026 DU SYNDICAT MIXTE "A 75"

Délibération prise en séance du 22 octobre à 9H00

L'an deux mille vingt-six, le 22 octobre 2026 à 9H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte « A 75 » à la Mairie de SÉVERAC-D'AVEYRON salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Président du Syndicat mixte.

Etaient présents : M. Arnaud VIALA, M. Jean-Luc CALMELLY, M. Christian NAUDAN, M. Claude ASSIER, M. Fabrice FRAYSSINET

Etaient absents et représentés :
- Mme Monique ALIES a donné pouvoir à M. Arnaud VIALA
- M. Christophe LABORIE a donné pouvoir à M. Arnaud VIALA
- M. Sébastien DAVID a donné pouvoir à M. Jean-Luc CALMELLY
- Mme Emmanuelle GAZEL a donné pouvoir à M. Fabrice FRAYSSINET

Objet : Convention de gestion pour la Ferme de Brocuéjouls entre le SMA75 et le Département de l'Aveyron

Considérant que les rapports présentés au Comité syndical du 22 octobre 2026 ont été adressés à ses membres le 16 octobre 2026,

Vu la délibération du Syndicat mixte A75 en date du 23 juillet 2026 approuvant le transfert de la Ferme de Brocuéjouls située sur l'Aire du Viaduc, par le Département de l'Aveyron,

Considérant la nécessité de maintenir la gestion opérationnelle et comptable de la Ferme de Brocuéjouls par le Département jusqu'au 31 décembre 2026,

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de gestion jointe en annexe,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout acte découlant de la présente délibération.

Le Président du Syndicat mixte

Arnaud VIALA

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés - **Nombre de membres en exercice : 15** - **Nombre de membres présents : 5** - **Nombre de suffrages exprimés : 9**

Accusé de réception en préfecture
012-251201141-20261022-20261022_262026-DE
Reçu le 03/11/2026